



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2354

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2354 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone P 10-72 à même une partie de la zone RU 4-49, dans le secteur de Saint-Augustin.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 26 janvier 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate